



**Commission wallonne pour l'Énergie**  
**- CWaPE -**

Route de Louvain-La-Neuve, 4 boîte 12  
5001 BELGRADE

**Groupe de travail relatif à la méthodologie tarifaire 2018-2022**

**du 27 octobre 2015**

**Participants :**

Antoine Thoreau	Directeur	CWaPE	Antoine.thoreau@cwape.be
Fanny Geerts	Conseillère	CWaPE	Fanny.geerts@cwape.be
Géraldine Grosjean	Conseillère	CWaPE	Geraldine.grosjean@cwape.be
Elise Bihain	Conseillère	CWaPE	Elise.bihain@cwape.be
Jordan Notarnicola	Conseiller juridique Senior	CWaPE	Jordan.notarnicola@cwape.be
Christophe Calomme	Conseiller Senior	CWaPE	Christophe.calomme@cwape.be
Stéphane Marchand	Conseiller	CWaPE	stephane.marchand@cwape.be
Véronique Vanderbeke	Secrétaire de direction	CWaPE	v.vanderbeke@cwape.be
Jacques Glorieux	Directeur	Inter Régies	Jacques.glorieux@inter-regies.be
Cédric Carignano	Responsable financier	AIEG	<a href="mailto:Cedric.carignano@aieg.be">Cedric.carignano@aieg.be</a>
Benoît Bodart	Comptable	AIEG	<a href="mailto:Benoit.bodart@aieg.be">Benoit.bodart@aieg.be</a>
Guy Deleuze	Directeur	AIEG	Guy.deleuze@aieg.be
Murielle Coheur	Contrôle gestion	RESA	Murielle.coheur@nethys.be
Delphine Preud'homme	Contrôle gestion	RESA	Delphine.preudhomme@nethys.be
Christophe Courcelle	Responsable Public Affairs	ORES	<a href="mailto:Christophe.courcelle@ores.net">Christophe.courcelle@ores.net</a>
Aurore Kerff	Département finances	ORES	<a href="mailto:Aurore.kerff@ores.net">Aurore.kerff@ores.net</a>
Nathalie Coucharière	Département clientèle	ORES	<a href="mailto:Nathalie.couchariere@ores.net">Nathalie.couchariere@ores.net</a>
Patrick Druylans	Responsable financier	REW	<a href="mailto:Patrick.druylans@grdwavre.be">Patrick.druylans@grdwavre.be</a>
Roger Le Bussy	Directeur technique	REW	roger.lebussy@grdwavre.be
Pierre Guérin	Responsable administratif	AIESH	guerin@aiesh.be
Pascal Visée	Comptable	AIESH	visée@aiesh.be
Didier Wallée	Directeur	AIESH	wallee@aiesh.be

**Ordre du jour**

1. Suivi des actions
2. Thématique : typologie des coûts (note transmise le 22.09)
  - Présentation des réponses/commentaires des GRD purs
  - Présentation des réponses/commentaires d'ORES Assets
  - Discussion
3. Thématique : revenu autorisé (note transmise le 09.10)
  - Présentation de la note par la CWaPE
  - Discussion

## 1. Suivi des actions

Antoine Thoreau présente le suivi des actions.

### - Atrias

La CWaPE souhaite évoluer vers un budget spécifique par GRD à long terme, et non basé sur les seuls chiffres de 2017. Ce budget spécifique doit permettre d'explorer les bénéfices d'Atrias en termes de processus business, différenciés par GRD. Il couvrira donc une période plus longue : 2017-2022.

Le scope Atrias devrait être fixé en cette fin d'année 2015. La CWaPE souhaite obtenir des précisions notamment quant à l'abandon du fournisseur X qui devrait avoir un effet impactant. Une réunion entre chaque GRD et la CWaPE pourrait être organisée sur les budgets Atrias (coûts/bénéfices) au premier trimestre 2016 afin de valider ce budget spécifique.

### - Planning de la méthodologie 2018-2022

La CWaPE a reçu un courrier de RESA et d'AREWAL, sur le fait de garder le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour le démarrage des nouveaux tarifs. Christophe Courcelle précise qu'ORES a transmis son courrier le 26 octobre 2015.

Les GRD souhaitent garder la date de démarrage au 1/01/2018. Selon la date du Go Live d'Atrias, il pourrait être envisagé d'approuver le revenu autorisé le 1/01/2018 et de mettre en œuvre les tarifs un peu plus tard dans l'année si le go-live d'Atrias devait être retardé après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Certains GRD ont demandé s'il était possible d'avancer le GT Grille tarifaire au mois de décembre. Antoine Thoreau précise que ce délai est trop court pour la CWaPE. Par contre, il propose de formaliser, en décembre, les options de la CWaPE afin de permettre aux GRD de bien cibler le scope Atrias, sans préjudice de la mise en œuvre d'une tarification progressive et solidaire. Cet éventuel changement devra être pris en compte selon l'avancement des travaux au niveau gouvernemental.

### - Méthodologie 2017

Les remarques écrites des GRD sur le document relatif à la méthodologie 2017 étaient attendues pour le 22 octobre. A ce stade, la CWaPE a reçu les commentaires de RESA et PBE. Christophe Courcelle précise que les commentaires d'ORES ont été envoyés. Il transmet la copie électronique de leur document.

Il reste deux éléments à trancher:

- Le budget Atrias : ce point a été traité précédemment
- Les acomptes sur les soldes du passé : la CWaPE envisage d'augmenter ces acomptes à 20% ou 30% au lieu des 10%.

La publication du projet de méthodologie, soumis à consultation, est prévue le 13/11.

- **Note sur la typologie des coûts**

La CWaPE attendait les réponses aux questions pour le 23 octobre. A ce stade, la CWaPE a reçu les réponses de RESA, de l'AIEG, de la REW et d'ORES. La CWaPE peut considérer ces réponses comme complètes.

- **Note sur le revenu autorisé**

La deadline pour les réponses aux questions sur le revenu autorisé est modifiée : les réponses sont attendues pour le 12/11 au lieu du 6/11.

- **Note sur la marge équitable**

La CWaPE transmettra la note sur la marge équitable, ainsi que les questions le 3/11. Les réponses sont attendues pour le 3/12.

- **Tarifs transport**

Une note explicative sur la conversion des tarifs transport est attendue, de la part des GRD, pour le 9/11.

- **Budgets spécifiques**

Plusieurs exemples de budgets spécifiques ont déjà été identifiés tels que Atrias, le développement des réseaux intelligents, Promogaz chez ORES.

La CWaPE propose aux GRD d'envoyer des exemples de ce qu'ils pourraient considérer comme budgets spécifiques afin d'établir une méthodologie qui puisse s'adapter à différents types de projets.

- **Calendrier tarifaire**

Un calendrier des échéances tarifaires sera transmis aux GRD au plus tard le 13/11.

## 2. Typologie des coûts

### 2.1. Présentation des GRD purs

Jacques Glorieux présente les commentaires d'Inter-Régies sur la note typologie des coûts. Ces commentaires sont partagés par RESA, Régie de Wavre et l'AIEG.

#### Remarques générales

Jacques Glorieux rappelle que les coûts des OSP sont des coûts imposés par la Région wallonne. Ils étaient jusque là considérés comme des coûts non gérables et revus ex-post, ce qui permettait aux GRD d'exercer leur rôle de facilitateur social en toute « tranquillité d'esprit ».

Concernant les achats de pertes réseau, ceux-ci sont soumis à des adjudications publiques et devraient donc être considérés comme non gérables, même si la volonté de la CWaPE est de diminuer les opex et de donner des incitants.

Concernant la définition des coûts contrôlables, la CWaPE estime, dans son document, que les activités matures sont prévisibles et donc contrôlables, les écarts entre budget et réalité ne seraient dès lors plus pris en compte sur ce type de coûts. Jacques Glorieux précise qu'un coût prévisible n'est pas la même chose qu'un coût contrôlable. Le coût contrôlable est celui qui peut être influencé ou limité par le GRD. Par ailleurs, les coûts prévisibles n'évoluent pas nécessairement de façon linéaire.

Jacques Glorieux estime donc que le traitement de ces coûts (OSP, Achat des pertes) comme coûts contrôlables est inadéquat et que l'ensemble des risques liés à ces coûts ne peuvent être supportés par les GRD. Dès lors, le facteur X ne devrait être appliqué que sur les coûts sur lesquels le GRD a réellement une emprise.

Concernant la maturité des OSP, Jacques Glorieux explique que celle-ci est toute relative, puisque la législation n'est stable que depuis 2008. De plus, actuellement, des discussions sont en cours sur l'AGW OSP au sein du cabinet, qui aura pour effet d'accroître le rôle de facilitateur social des GRD.

De plus, le budget 2018-2022 sera établi en 2016 : l'exercice n'est pas aisé.

Concernant les chiffres extraits de la note de la CWaPE, Jacques glorieux estime que les moyennes présentées masquent des écarts types significatifs entre GRD purs et que les GRD ne peuvent être tenus responsables des variations de volumes. La méthodologie tarifaire devrait prendre en considération ces effets de volume et de quantité.

Si les hypothèses prises en compte pour l'établissement des budgets sont revues par la CWaPE et qu'il n'y a pas de récupération ex post prévue, cela pose un vrai problème.

Enfin, la découpe entre coûts contrôlables et non contrôlables est basée sur des catégories de coûts et non sur des natures de coûts (certaines natures de coûts devraient être considérées comme non contrôlables telles que charges/produits exceptionnels, réduction de valeur, etc.).

## **Remarques spécifiques**

### **- Coûts peu à pas contrôlables**

Les GRD purs estiment que les OSP sociales (ainsi qu'une série de natures de coûts) ne devraient pas être considérées comme contrôlables, ainsi que les budgets spécifiques, dont notamment les coûts liés au passage du MIG 6.

Antoine Thoreau précise que pour le budget Atrias, l'enveloppe sera considérée comme contrôlable mais qu'il n'y aura pas d'application d'un facteur x.

### **- Achat des pertes**

Passage confidentiel

### **- Compteurs à Budget**

Jacques Glorieux explique que le placement de compteurs à budget n'est pas considéré comme stable.

Pour la Régie de Wavre, cette activité a varié de 20% entre 2012 et 2014.

Les équipes administratives sont dimensionnées sur base d'un maximum mensuel. Certains GRD (RESA) font appel à de la sous-traitance, à qui ils doivent payer des indemnités si la charge de travail sous-traitée n'est pas suffisante. Or, les GRD n'ont pas de main mise sur le volume des demandes.

Antoine Thoreau demande si la fluctuation du back log est constante ?

Pour ORES, comme il n'y a pas de quota imposé aux fournisseurs, il est difficile de lisser les demandes pour avoir une stabilité mois par mois des placements.

Antoine Thoreau demande si les coûts de traitement des placements de compteurs à budget devraient être dimensionnés sur base du nombre de demande de placement de compteur à budget ? La CWaPE propose alors de partir sur un prix unitaire, valable à la hausse et à la baisse, pour la révision ex post.

Antoine Thoreau explique que la CWaPE a constaté une diminution des montants chargés et une augmentation des coûts liés au compteur à budget. Murielle Coheur va regarder chez RESA pourquoi les coûts augmentent alors que l'activité semble baisser.

Patrick Druylans explique que, pour la Régie de Wavre, les coûts d'entretien augmentent car les taux d'amortissement des compteurs à budget sont trop élevés (10 ans). Pour l'AIESH, Pascal Visée explique que les compteurs à budget se fraudent facilement et cela entraîne des visites constantes.

Antoine Thoreau demande s'il y a une charge constante liée à ces fraudes/entretiens ?

Pour les réductions de valeurs, Murielle Coheur explique qu'ils utilisent une balance agée pour évaluer les créances non payées, qui change tous les mois. La partie de créances considérées comme douteuses est donc difficile à évaluer.

Antoine Thoreau demande s'il n'y a pas de stabilité sur le taux d'impayés ?

Pour ORES, Nathalie Coucharière explique que le taux de récupération des impayés est stable, car offert par la société de recouvrement. Pour autant, le montant recouvert (fonction du volume), quant à lui, varie et est difficilement prévisible. Pour RESA, Murielle Coheur explique que le recouvrement est fait en interne, et qu'il n'y a donc pas de taux minimum négocié.

De même, les frais liés aux coupures sont difficilement prévisibles.

#### - **MOZA**

Jacques Glorieux explique que les MOZA/EOC ne peuvent être considérés comme activités matures en regard de la grande variabilité des volumes d'une année à l'autre.

Antoine Thoreau demande pourquoi on assiste à une hausse des MOZA Elec et non en gaz ?

Les GRD purs souhaitent que le risque volume ne pèse pas sur les GRD. Antoine Thoreau demande si le nombre de MOZA pourrait être considéré comme un élément déterminant des coûts. A priori, les GRD sont d'accord.

#### - **Promotion du gaz**

Jacques Glorieux demande ce qu'il en est de la promotion du gaz. Antoine Thoreau répond que la CWaPE peut permettre, via des budgets spécifiques et par rapport à un business case positif, l'octroi de primes par exemple. Ce type de budget doit s'envisager comme un projet global et non comme un simple octroi de primes.

#### - **Eclairage public**

Deux plans d'entretien se superposent. Il est donc difficile de prendre le chiffre 2018 uniquement et de le tirer sur les années suivantes. Fanny Geerts explique que, dans ce cadre, il convient de prendre la moyenne globale des deux plans pour l'année 2018.

Pour la Régie de Wavre, Roger Le Bussy estime que la technologie LED n'est pas une technologie mature.

Pour RESA, Murielle Coheur explique que 50% de leur parc est constitué de lampes, dont Philips va arrêter la commercialisation. Antoine Thoreau répond qu'en effet, la CWaPE en a été informée mais que les GRD seront prévenus 3 ans à l'avance de cet arrêt.

Concernant les audits énergétiques, Jacques Glorieux explique qu'à ce jour, il n'y en a eu qu'un. Antoine Thoreau répond qu'en 2016, il y en aura eu deux et que donc le chiffrage d'un budget ne semble pas impossible.

Concernant le financement de l'éclairage public, Guy Deleuze demande si l'on peut intégrer l'éclairage public à la RAB ? Antoine Thoreau répond que non.

Murielle Coheur explique que RESA a dû lisser sur 10 ans dans le gridfee le coût de remplacement des lampes mercure. Elle demande s'ils pourront continuer à les prendre dans leur revenu autorisé alors qu'il n'y a plus de coûts, telle que cela est prévu dans l'OSP ? Antoine Thoreau répond que oui, a priori rien ne change à ce niveau-là.

- **Prix FERESO**

Passage confidentiel

- **Certificats verts**

Murielle Coheur explique les certificats verts sont stockés et utilisés au fur et à mesure. Il y a donc un écart entre le prix d'achat et la valeur d'utilisation lorsqu'il est sorti du stock.

Antoine Thoreau s'étonne de cette pratique qui mobilise de la trésorerie et demande comment pratiquent les autres GRD.

ORES répond qu'ils pratiquent de la même manière. Les GRD tempèrent néanmoins la hauteur du stock et affirment qu'ils achètent au fur et à mesure.

## **2.2. Présentation ORES**

Christophe Courcelle procède à la présentation d'ORES sur la typologie des coûts.

### **Remarques générales**

Christophe Courcelle explique que les remarques générales d'ORES portent sur les points suivants :

- Les effets volume doivent être neutralisés
- Des coûts contrôlables ne sont pas des coûts prévisibles : les coûts contrôlables sont ceux sur lesquels les GRD ont une emprise. Si l'entièreté du risque pèse sur le GRD, alors il doit y avoir prime de risque.

### **Remarques spécifiques**

- **Compteurs à Budget**

Concernant les compteurs à budget, Christophe Courcelle explique qu'il y a un problème de philosophie générale : comment combiner des volumes variables en forte croissance et qui sont le driver principal des coûts en avec un facteur X qui impose une décroissance des coûts ?

Les coûts de remplacement du système de rechargement Talexus, par un système de recharge compatible avec les compteurs à budget, devraient être intégrés dans le budget. Les effets volumes devraient être corrigés ex-post.

Il existe une grande variabilité des coûts d'entretien et de coupures selon que ces coupures se font au compteur ou de manière aérienne/souterraine. L'effet est donc non contrôlable.

Les réductions de valeur sont difficiles à prévoir et varient en fonction des taux de recouvrement offerts et des règles comptables (par ex. intégration de l'ISOC).

- **Coût du service clientèle**

Ce coût est néanmoins fonction du nombre de clients : il pourrait être considéré comme contrôlable si l'effet volume est corrigé.

- **Fournisseur X**

Nathalie Coucharière explique que même si le nombre de clients peut paraître stable de manière annuelle, il y a de grandes variations de gains et de pertes de clients au sein d'une même année entraînant des facturations – et donc des impayés – très importants et très fluctuants.

- **Promotion SER et URE**

Ces coûts sont fonction du nombre de dossiers à traiter. Un temps moyen par dossier à traité a été défini chez ORES. L'effet volume doit être corrigé.

- **Achat d'énergie**

Passage confidentiel

- **Eclairage public**

Christophe Courcelle explique que l'activité d'éclairage public engendre des développements IT, dont les coûts devraient être pris en compte. Les entretiens devraient être considérés comme non contrôlables au risque de biaiser l'équilibre entre l'entretien préventif et les solutions qui consistent à remplacer la lampe : suppression des coûts d'entretien et économie supplémentaire sur les coûts contrôlables (et donc rémunération supplémentaire) mais remplacement de la lampe à charge de la commune. Il plane par ailleurs une incertitude quant aux exigences relatives à l'audit énergétique quinquennal. Les affinements des hypothèses prises par les GRD lors du précédent audit peuvent avoir un impact non négligeable sur les coûts de l'audit (...)

En synthèse, ORES préconise l'introduction de l'effet volume dans les OSP et une référence adéquate pour la définition du couloir d'achat d'énergie.

### **3. Revenu autorisé**

La note sur le revenu autorisé sera présentée lors de la prochaine séance prévue le 17 novembre.